



Montréal, le 9 décembre 2025

« Par courriel »

M. Marc Tanguay

Député de LaFontaine

9094, boulevard Maurice-Duplessis

Montréal (Québec) H1E 7C2

Marc.Tanguay-LAFO@assnat.qc.ca

OBJET : Opposition au Second rapport de la CRÉ - Retrait de la circonscription de LaFontaine

Monsieur le Député,

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance du deuxième rapport déposé par la Commission de la représentation électorale (CRÉ) le 2 décembre dernier. Nous tenons donc, par la présente, à vous exprimer formellement notre opposition à la proposition révisée de délimitation de la circonscription de LaFontaine telle que soumise par la CRÉ. Notre objection repose sur deux principaux piliers :

- (1) L'absence de consultation des citoyennes et citoyens concernés à l'égard de cette modification substantielle qui ne figurait pas dans le premier rapport;
- (2) Les conséquences majeures que cette modification pourrait avoir sur la cohésion territoriale, sociale et sociodémographique de notre territoire déjà marqué par des iniquités.

LaFontaine constitue une circonscription marquée par la diversité — linguistique, culturelle, socioéconomique — et regroupe des familles aux réalités variées, souvent fragilisées. C'est pourquoi la proposition de scinder la circonscription — notamment en morcelant le territoire autour du boulevard Rodolphe-Forget — risque d'altérer de manière significative l'équilibre

communautaire et la cohésion sociale. Ce boulevard constitue en effet le cœur du territoire, abritant des institutions et infrastructures essentielles : l'école secondaire Jean-Grou, le centre communautaire, la bibliothèque, l'aréna, la présence de plusieurs organismes communautaires, ainsi que le bureau de circonscription du député actuel.

De surcroît, la circonscription de LaFontaine est considérée comme l'une des plus vastes — et sans conteste la plus enclavée — de l'île de Montréal. Les défis inhérents liés à la sécurité, à l'accessibilité, aux transports, à la santé et aux services de proximité y sont constants, et ils sont régulièrement portés à l'attention des autorités par la population. La rupture territoriale proposée risquerait d'aggraver ces vulnérabilités et de diluer la représentation d'une population diverse, hétérogène et profondément ancrée dans sa communauté.

La redistribution de la circonscription, telle que proposée par la CRÉ, apparaît non seulement intempestive, mais également déconnectée des réalités et des besoins grandissants de la population Prairivoise. Cela va à l'encontre même du respect des communautés naturelles, pourtant clairement considéré comme un critère non négligeable dans le cadre du processus de révision de la carte électorale.

Comme l'indique la Commission à la page 17 de son deuxième rapport :

« Nous valorisons **l'écoute** de la population et la **transparence dans nos actions** et dans nos décisions. Nous souhaitons placer les citoyennes et les citoyens au cœur du processus d'établissement de la carte électorale et leur faire connaître les règles qui encadrent la division du territoire à des fins électorales. À cet effet, nous utilisons diverses stratégies efficaces et accessibles afin que les citoyennes, les citoyens, les organismes, les élues et élus locaux et régionaux ainsi que les députées et députés de toutes les régions du Québec soient en mesure **d'exprimer leurs commentaires et leurs préoccupations à l'égard de nos travaux.** »

Force est de constater que la population Prairivoise n'a guère l'opportunité de se prononcer dans ce dossier et qu'elle est complètement écartée d'un processus de consultation en bonne et due forme. Nous demandons donc à la Commission de la représentation électorale le retrait de la proposition révisée de délimitation et le maintien de la circonscription de LaFontaine. Nous réitérons que toute modification de cette ampleur doit impérativement tenir compte des caractéristiques uniques de LaFontaine, de son histoire, de sa population et de son tissu communautaire.

En terminant, nous vous saurons gré de porter ce dossier avec toute l'attention et la rigueur qu'il mérite auprès de la Commission de la représentation électorale. Votre intervention est essentielle afin d'assurer que les caractéristiques uniques de la circonscription, les besoins réels de sa population et l'intégrité de notre territoire soient pleinement pris en compte dans cette révision. Nous sollicitons votre appui afin que la voix de notre communauté soit entendue clairement et que le principe fondamental d'une représentation juste et équitable puisse être préservé.

Vous remerciant pour votre écoute et votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, Monsieur le Député, nos salutations les plus distinguées.



Rosemarie Pereira

Directrice Générale

Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies